

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 mars 2023

### Rapport au Parlement fédéral : Organismes du secteur nucléaire de l'État – maîtrise des risques de gouvernance : suivis 2021 et 2022 des recommandations



Dans son rapport au Parlement fédéral, la Cour des comptes fait le point sur la mise en œuvre des 12 recommandations de son audit initial d'octobre 2020. Elle avait examiné si l'action des organismes fédéraux du secteur nucléaire était guidée par les orientations stratégiques de l'État et si des outils de gestion permettaient à ce dernier de contrôler et d'encadrer efficacement les organismes. Elle évaluait par ailleurs les mécanismes destinés à maîtriser leurs risques de gouvernance et ceux de leurs filiales. Au terme de ses suivis aux 24 novembre 2021 et 30 novembre 2022, 5 recommandations sont rencontrées, 6 en cours de mise en œuvre et 1 sans objet. Si la gouvernance nucléaire évolue positivement au niveau de l'État fédéral et des organismes, des aspects essentiels restent à mettre en œuvre.

Dans son audit de 2020, la Cour des comptes constatait que l'organisation de la tutelle de l'État sur les organismes du secteur nucléaire était insuffisamment encadrée.

Un peu plus de deux ans après son audit initial, la Cour des comptes estime que, sur ses 12 recommandations de 2020, 5 sont rencontrées, dont celles relatives à la définition de la politique de participation des organismes du secteur nucléaire dans d'autres sociétés et à l'adoption des règles de gouvernance pour encadrer les relations avec les filiales.

Six sont en cours de mise en œuvre et 1 est sans objet au 30 novembre 2022. La mise en œuvre des 6 recommandations restantes dépend du résultat des taskforces et groupes de travail. Elle dépend aussi d'une intervention du gouvernement, du législateur ou du ministre de tutelle. Ces recommandations sont les suivantes :

- professionnaliser la fonction de commissaire du gouvernement ;
- mettre en place une fonction d'audit interne répondant aux normes professionnelles ;
- adapter le cadre légal des producteurs de déchets ;
- mettre en place un système de contrôle interne et de gestion globale des risques à l'IRE ;
- approuver les contrats de gestion de l'IRE et du SKC CEN ;
- définir le profil de compétences des administrateurs de l'Ondraf et de l'IRE.

La Cour des comptes constate que la gouvernance dans le secteur nucléaire évolue positivement, au niveau tant de l'État fédéral que des quatre organismes concernés. Elle

estime toutefois que les aspects des recommandations encore à mettre en œuvre sont essentiels en matière de gouvernance et d'encadrement des activités des organismes du secteur nucléaire. Ils devraient donc être mis en œuvre dans un délai raisonnable.

#### **Informations pour la presse**

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport de suivi « Organismes du secteur nucléaire de l'État – maîtrise des risques de gouvernance : suivis 2021 et 2022 des recommandations » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport et ce communiqué de presse sont disponibles sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).